

Hauteville Animation

Activités saison 2021-2022

Note d'information aux pratiquants sur la reprise des activités à partir du 13 septembre 2021

Le présent document vise à rappeler les conditions sanitaires de mise en place des activités au sein d'Hauteville Animation. Vous devrez en prendre connaissance et retourner le formulaire à votre référent* complété par vos soins et signé.

Avant de vous rendre aux séances proposées par Hauteville Animation, assurez-vous de :

- Ne pas avoir de symptômes du Covid-19.
- Ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du Covid-19 dans les 15 jours précédents l'activité.
- Informer Hauteville Animation en cas de contraction du virus et rester en isolement pendant 15 jours.
- Respecter les recommandations de votre médecin traitant au regard de votre état de vulnérabilité et consulter votre médecin avant de reprendre une activité physique si vous avez été atteint par le Covid-19.
- Assurez-vous de disposer d'un masque avant de vous rendre à la séance.
- Privilégier les transports individuels pour vous rendre au lieu de l'activité ou respecter les règles édictées dans le protocole joint à cette note « transports collectifs » page 1.

Pendant la séance, assurez-vous de :

- Respecter une distance physique minimum avec les autres pratiquants de 2 mètres.
- Eviter les regroupements entre pratiquants avant, pendant ou après la séance.
- Nettoyer vos mains avec un gel hydroalcoolique, avant et après la séance.
- Utiliser exclusivement le matériel mis à votre disposition et ne pas l'échanger.
- Désinfecter le matériel mis à votre disposition après utilisation.

En toute circonstance :

Le pass sanitaire est obligatoire dans le cadre des activités au sein d'Hauteville Animation (pour les mineurs à compter du 30 septembre 2021), à l'exception de la marche nordique.

Est considéré comme un « pass sanitaire » :

- Un certificat de vaccination complet,
- Un certificat de test négatif de moins de 72 heures (tests RT-PCR, antigéniques et autotests supervisés par un personnel de santé),
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.
- Le port du masque est obligatoire lorsque vous circulez dans les bâtiments. Il peut être retiré au moment de la pratique de l'activité.

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance des présentes conditions de reprise de l'activité physique et m'engage à respecter toutes les consignes sanitaires données par l'association.

Le Signature :

Gymnastique : Paul BESSON

Pilates : Anthony MARILLER

Bien vieillir : Sonia DORNIER

Kung Fu : Stéphane MARIN

Marche Nordique : Marie-Thérèse MISSILIER

Yoga : Sophie CAMUS

Qi Gong : Anthony MARILLER

Piano : Nadine CHOSSON

Théâtre : Stéphane MARIN

Art floral : Paul BESSON

Vannerie : Pascale TRANCHANT

Mosaïque : Pascale TRANCHANT